

# Fiche Inscription 2018 – 2019

## Séances collectives de Sophrologie -Méditation



A renvoyer à l’Affaire d'une Vie - 6, passage du carrousel - 44000 Nantes  
Ou à nous remettre sur place.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal - Ville : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Adresse mail : ..... Age : .....

Profession : .....

**MERCI de joindre une photo**  
**(si nouvelle inscription)**

**JE M’INSCRIS à la séance de sophrologie et/ou méditation du (cochez la casse) :**

**Lundi 14h30 à Mangin**

**Mardi 10h30 à Mangin**

**Jeudi 10h à MCM**

**Mardi 18h à MCM**

**Jeudi 12h30 à MCM**

**Mardi 19h15 à MCM**

**MCM : Madeleine Champ de Mars**

Avez-vous déjà pratiqué la sophrologie et/ou la méditation ou une autre technique corporelle et quels sont vos besoins et vos attentes ? .....

Avez-vous des problèmes de santé, des handicaps ou des difficultés particulières dont le sophrologue doit **impérativement** savoir ? .....

✓ **Adhésion obligatoire à l'association** : Je verse un chèque de 15 € à l'ordre de l'Association Affaire d'une Vie. Ce montant comprend l'adhésion et l'assurance (chèque séparé de celui pour l'inscription).

✓ **Inscription annuelle** : Je verse un chèque de : ..... à l'ordre de l'Association Affaire d'une Vie. L'inscription annuelle donne droit à un cours collectif par semaine. Possibilité de régler en 3 chèques remis à l'inscription encaissés les 15/10/2018, 15/01/2019, 15/04/2019. (Personnes en emploi : 270€, autres 220€).

**Je verse un acompte de 70€ afin de confirmer mon inscription à un cours collectif.**

✓ **Je m'inscris aux séances de sophrologie et/ou de méditation** à Madeleine Champ de Mars ou à Mangin Ile Beaulieu à Nantes. Les cours débuteront le 17 septembre 2018 et finiront le 27 juin 2019. Les séances ont lieu sur le temps scolaire, pas de séances pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

J'ai pris connaissance que mon engagement, pris pour l'année 2018-2019, est définitif et ne donnera droit à aucun remboursement sauf cas de force majeure (plus de 30 jours d'arrêt maladie, mutation professionnelle sur présentation d'un justificatif). Possibilité de rattraper les cours uniquement sur le trimestre concerné en fonction des disponibilités et sur accord de la sophrologue.

Fait à Nantes, le ..... / ..... / 201

Signature

# REGLEMENT INTERIEUR AFFAIRE D'UNE VIE- JUILLET 2018

Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'Association L'Affaire d'une Vie, il est demandé à chacun d'appliquer et de respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement. Par leur inscription, et la signature de ce document, les adhérents s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

## Cotisation et inscription

Les personnes adhérant aux séances collectives proposées par l'association devront remplir et signer le bulletin d'inscription ainsi que ce règlement intérieur. Toute inscription aux séances collectives hebdomadaires exige d'adhérer à l'association ; cette **adhésion** d'un montant de 15€ est valable de septembre à fin août de l'année suivante.

Les séances collectives de sophrologie et de méditation sont réglables à l'année, sous la forme d'un règlement de 220€ (lycéens, étudiants, demandeurs emploi, retraités, bénéficiaires AAH) et 270€ (autres). Le paiement de l'adhésion et des cours est demandé en totalité en début d'année lors de l'inscription. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après le règlement total : adhésion et cours collectifs.

Tout règlement versé à l'association pour les séances collectives est définitivement acquis et ne donnera droit à aucun remboursement en cours d'année en cas d'interruption de la part d'un adhérent ou de radiation d'un adhérent sauf dans les cas suivants : plus de 30 jours d'arrêt maladie, mutation professionnelle - sur présentation d'un justificatif officiel.

Il n'y a pas de séances collectives pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les ponts. Il est possible de rattraper les cours uniquement sur le trimestre concerné, en fonction des disponibilités et sur accord de l'animateur.

## Les adhérents

### Le cadre :

Les adhérents s'engagent à respecter le cadre des séances défini par la sophrologue qui guide la séance collective. Pendant les séances, il est demandé aux adhérents d'être dans une attitude de bienveillance, de non jugement et de respect de la parole de l'autre. Il est indispensable de respecter la confidentialité des vécus exprimés pendant les séances.

### Hygiène et sécurité :

Il est demandé aux adhérents de respecter les lieux où se déroulent les séances collectives.

Il est de la responsabilité de l'adhérent d'informer l'animatrice d'éventuels problèmes de santé (prise de médicaments, problèmes respiratoires, maux de dos, incapacités physiques, problèmes psychiatriques, handicaps...) afin de lui permettre d'adapter les exercices proposés. Un certificat médical pourra être exigé par l'association en cas de problèmes de santé.

Ponctualité et assiduité : Les adhérents s'engagent à être assidus et respectueux des horaires (être à l'heure) des séances collectives afin de ne pas gêner la progression de la pratique des autres participants.

Pour toute absence prévue à un cours ou tout retard, l'adhérent est tenu d'avertir l'animatrice afin de ne pas pénaliser le groupe d'une attente inutile.

### Radiation :

Pourra être radié sur le champ sans aucun remboursement possible, tout adhérent ne respectant pas les conditions suivantes :

- Non-respect du règlement intérieur,
- Vol, dégradation du matériel et/ou du lieu,
- Comportement dangereux, comportements en état d'ivresse ou sous emprise de drogues,
- Non-respect des autres : propos désobligeants, jugeants, racistes, antisémites, agression physique, harcèlement envers les autres adhérents et l'animatrice.
- Non-respect de la laïcité de l'Association.

Le présent règlement intérieur est adressé à chaque adhérent de l'association L'Affaire d'une Vie s'inscrivant à un cours collectif et devra être daté et signé pour confirmer son accord avec son contenu ainsi que son inscription définitive. Une copie du présent règlement sera remis à l'adhérent.

Fait à Nantes, le ..... / ..... / 20.....

Nom, prénom et mention « lu et approuvé »  
Signature

Adresse libellé des chèques : Affaire d'une Vie, 6, passage du Carrousel, 44000 Nantes.

Laura TRICOT 06 13 45 68 09 - [www.nantes-sophrologue.fr](http://www.nantes-sophrologue.fr) - [contact@nantes-sophrologue.fr](mailto:contact@nantes-sophrologue.fr)